



Déclaration au CTR Pays de Loire du 27 mai 2014

Nous dénonçons depuis plusieurs mois maintenant la parodie de dialogue social.

La modification unilatérale et de dernière minute de l'ordre du jour du CTR du 27 mai, par mail le matin même de la réunion, en est une nouvelle illustration.

Par cette déclaration, nous tenons à vous alerter sur les conséquences désastreuses du projet de mise en œuvre régionale de la réforme, et notamment :

- la « re-spécialisation » initiée dans le 85 avec la création des sections transports ;
- Les conséquences d'un découpage réalisé dans la précipitation qui aboutit à des déséquilibres en termes de charge de travail (dans plusieurs UT des sections sont manifestement plus lourdes que d'autres) et d'intérêt professionnel (en Loire Atlantique, par exemple, certaines sections ne comprennent que le centre-ville de Nantes et donc uniquement ou presque des entreprises du tertiaire) ;
- Les conséquences des déménagements successifs dans certaines UT, avec réduction des espaces de travail ;
- L'absence de consultation préalable du CHSCT Régional ;
- La certitude d'une désorganisation et d'un affaiblissement de nos services dans les mois à venir avec les redécoupages d'ores et déjà annoncés du fait de l'absence de remplacement des collègues sur le départ.

Nous vous alertons en outre sur les risques de désignation de RUC dont les qualités relationnelles sont défavorablement connues dans certains départements.

Le Décret du 20 mars dernier entraîne la suppression de plus de 10% des effectifs de contrôle par l'effet combiné des transformations de postes d'Inspecteur du travail en RUC et de suppressions des postes vacants, notamment de contrôleurs du travail, et organise ainsi les surcharges de travail.

Au niveau régional, les projections que vous nous avez présentées prévoient :

- pour le Maine et Loire, le passage de 30 postes d'agent de contrôle actuellement, à 26 lors de la mise en œuvre de la réorganisation des services puis 23 en décembre 2015 ;
- pour la Loire-Atlantique, le passage de 52 postes d'agent de contrôle actuellement à 47 lors de la mise en œuvre de la réorganisation des services puis 42 en décembre 2015.
- Pour la Vendée, le passage de 25 postes d'agent de contrôle actuellement à 21 lors de la mise en œuvre de la réorganisation des services puis 18 en décembre 2015 ;
- Pour la Sarthe, ce sont 7 postes d'agent de contrôle qui vont être supprimés lors de la mise en œuvre de la réorganisation des services et 8 à échéance de décembre 2015 ;
- Pour la Mayenne, le passage de 11 postes d'agent de contrôle actuellement à 10 lors de la mise en œuvre de la réorganisation des services puis 9 en décembre 2015 ;

Malgré les attaques, nous ne cédon pas! Nous continuons d'exiger l'arrêt immédiat de la mise en place du Plan SAPIN. Avec les agents et en lien avec nos confédérations, fédérations et unions syndicales nous poursuivons notre combat pour la défense des revendications des collègues, de leurs statuts et conditions de travail, des missions, d'un Code du travail au service des travailleurs.

Aussi, les représentants CGT - SNU - SUD décident de ne pas siéger à ce CTR, à l'unisson de nos collègues du CHSCT Régional de ce matin.